

Master 2

CONTENTIEUX DES AFFAIRES

Formation continue



«

L'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, forte de sa tradition en droit des affaires et en droit procédural propose un Master transversal de contentieux des affaires. Il répond à un besoin des praticiens, juristes ou avocats, ainsi qu'à celui des futurs praticiens du contentieux.

»

Xavier Lagarde – Professeur des universités Responsable pédagogique

Soraya Messai- Bahri – Maître de conférences Co – Responsable pédagogique

► OBJECTIFS

Ce Master professionnel (M2) de haut niveau a pour objectif de former des spécialistes en contentieux des affaires, ce secteur étant de plus en plus important dans de nombreux secteurs d'activité.

Grâce à l'action conjointe du centre Formation Continue Panthéon Sorbonne (FCPS) et de l'Ecole de Droit de la Sorbonne cette formation d'excellence permet aux stagiaires engagés dans la vie professionnelle et aux étudiants de formation initiale : d'approfondir leurs connaissances théoriques, d'élargir leurs expériences pratiques des procédures en relation avec le droit des affaires et de se spécialiser dans le secteur du contentieux. Pour atteindre ces objectifs, la pédagogie mise en œuvre sera diversifiée et individualisée, s'appuyant systématiquement sur l'alternance d'apports théoriques et de cas pratiques. Une équipe pédagogique spécialisée, composée d'universitaires et de professionnels ayant une pratique du contentieux, assure la formation. Cette équipe sera prête à fournir des réponses précises à tous les problèmes auxquels le public de formation continue est souvent confronté en pratique. Elle donnera, par ailleurs, tous les conseils pratiques aux étudiants en formation initiale, en les préparant de la meilleure façon pour leur future vie professionnelle.

► COMPETENCES ACQUISES

Au terme du Master 2 l'étudiant a une connaissance transversale et complète du contentieux des affaires aussi bien au plan théorique qu'au plan pratique. La connaissance des grands principes de la procédure se combine avec un approfondissement des contentieux des affaires (contractuel, bancaire, international...)

► PUBLIC

Ce Master 2 s'adresse à deux catégories de public : les étudiants en formation initiale et les professionnels en formation continue (juristes d'entreprises ou de collectivités publiques, banques, compagnies d'assurance, avocats, fonctionnaires de services juridiques : douanes, administration fiscale...) qui souhaitent compléter leur formation dans le domaine du contentieux des affaires.

Les étudiants peuvent candidater via la procédure SESAME.

Cette formation est conçue comme relevant de la Formation Continue. Et s'inscrit dans la Formation Continue Panthéon Sorbonne (FCPS). La localisation des cours en Sorbonne et au Panthéon, au cœur de Paris et du Quartier latin, favorise l'accès du public.

► CONDITIONS D'ADMISSION

Les candidats doivent être titulaires d'une maîtrise ou d'un Master 1 en droit. Pour les candidatures ne répondant pas à cette condition, les acquis de l'expérience peuvent, après examen par la commission, faire l'objet d'une validation (VAE).

La sélection des candidats se fera sur dossier par un jury souverain composé du responsable de la formation et de membres de l'équipe pédagogique. Le dossier d'inscription sera composé d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation et de l'ensemble des documents attestant du parcours universitaire et professionnel du candidat.

Les candidatures sont à télécharger sur le site du centre Formation Continue Panthéon Sorbonne.

TARIFS 2019/2020

7200 euros pour les entreprises, les OPCA et les inscriptions individuelles, la remise pour un demandeur d'emploi est de 4900 euros.

FINANCEMENT

Pour les salariés en formation continue, le coût de la formation s'élève à 7 200 €, et peut être financé par les dispositifs de financement de la formation professionnelle (contrat ou période de professionnalisation, CPF, plan de formation).

Si vous êtes demandeur d'emploi, votre conseiller Pôle Emploi vous aidera à identifier et mobiliser les financements disponibles pour votre projet de formation. Les frais de formation sont alors de

4 900,00 € TTC.

l'Université n'étant pas assujettie à la TVA.

► ORGANISATION DE LA FORMATION

RENTRÉE

Septembre 2019

RYTHME

D'un volume global de 265h, le cycle est organisé sur un an, réparti en deux semestres au rythme d'un jeudi par semaine et de quelques samedis matin.

Les cours ont lieu au centre FCPS - 21 rue Broca - Paris 5^e.

Le suivi du Master ainsi que la préparation du mémoire nécessitent, outre le suivi assidu des enseignements, un temps de travail personnel non négligeable. Il faut prévoir une disponibilité réelle sur le temps professionnel et /ou personnel pour les études, lectures, travaux de recherche et de rédaction.

Les cours sont assurés par des professeurs et des maîtres de conférences des universités ainsi que des professionnels (avocats).

Télécharger le programme sur le lien :

www.univ-paris1.fr/adresseduprogramme

PROGRAMME /HEURES/CREDITS/COEFF.

Semestre 1

UE n° 1 : Enseignements théoriques obligatoires

Principes généraux des procédures d'affaires 30 h - 7 - 2

Contentieux contractuel 30 h - 7 - 2

UE n° 2 : Enseignements pratiques obligatoires

Recouvrement des créances 15 h - 5 - 1

Procédures collectives 15 h - 6 - 1

Contentieux administratif des affaires 15 h - 5 - 1

Semestre 2

UE n° 1 : Enseignements théoriques optionnels

3 Cours CM à choisir parmi :

Contentieux bancaire 20 h - 5 - 1

Contentieux pénal des affaires 20 h - 5 - 1

Contentieux fiscal 20 h - 5 - 1

Contentieux communautaire et européen 20 h - 5 - 1

UE n° 2 : Enseignements pratiques optionnels

2 séminaires TD à choisir parmi :

Contentieux des sociétés 15 h - 5 - 1

Contentieux commercial international 15 h - 5 - 1

Contentieux devant les autorités administratives indépendantes 15 h - 5 - 1

Arbitrage 15 h - 5 - 1

Rapport de stage pour les étudiants (min. 3 mois de stage) et Mémoire (pour les salariés)

Bonification

Anglais 20 h / Simulation d'arbitrage 15 h

Méthodologie / Mémoire : Les stagiaires doivent rédiger un mémoire sur un thème en rapport avec leur activité professionnelle. Le sujet du mémoire est défini en début de formation par le stagiaire et le responsable de la formation. Un « tuteur pédagogique » conseillera et aidera le stagiaire.

RENSEIGNEMENTS ET CANDIDATURES FCPS

Contact : Laurie GUILLOT - 21, rue Broca 75005 Paris

Master2CDA@univ-paris1.fr - 01 53 55 27 23

www.fcparis1.fr

Formation Continue Panthéon Sorbonne (FCPS) est un service commun de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

